



## GARDERIE ET CANTINE

---

### GARDERIE PRÉ ET POST SCOLAIRE

La garderie pré et post scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H00 à 8H30 et de 16H30 à 18H30.

La cantine de 12h00 à 14h00.



Garderie/cantine

### COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS ?

---

Vos demandes de réservation de cantine et garderie peuvent s'effectuer :

- sur le portail « e-parents », accès internet sécurisé : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/>
- par mail à l'adresse : [mairie.chaillyenbrie@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaillyenbrie@wanadoo.fr)
- par téléphone au 01 64 03 09 61



Les **réservations** doivent se faire **au minimum 48h avant la date de réservation souhaitée** (hors weekend et jours fériés) pour la garderie. **Et le mercredi soir précédant la semaine des réservations souhaitées pour la cantine.** Attention, si le jeudi est férié, vous devez effectuer vos réservations avant le lundi soir.

En cas de non-respect des délais une pénalité sera appliquée.

Pour plus de détails, veuillez-vous reporter aux règlements ci-dessous.

## **LE PORTAIL « E-PARENTS » VOUS PERMET :**

---

- de consulter votre dossier et d'y apporter des modifications,
- de modifier les plannings de restauration et de garderie pré et post scolaire (attention de respecter les délais indiqués dans les règlements)
- de régler vos factures,
- de communiquer avec le service de la mairie.

## **PAIEMENT :**

---



Le paiement s'effectue **avant le 10 de chaque mois** par carte bancaire en utilisant le « portail parents » par internet, par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces (exclusivement en mairie pour ces 2 derniers moyens de paiement).

## **Attention pour la rentrée 2019 !**

Vous avez jusqu'au 15 juin 2019 (date de clôture du dépôt des dossiers d'inscription complets) pour inscrire vos enfants en restauration scolaire et accueil pré et post scolaire. Passé ce délai, les inscriptions ne seront validées qu'après la rentrée.

Toutes les factures des accueils pré et post scolaires ainsi que de la restauration scolaire 2018 /2019 devront être acquittées afin de permettre toute réinscription pour la rentrée.

## **DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER**

---

Règlement de la garderie 2018-2019

Règlement de la cantine 2018-2019

Règlement de la garderie 2019-2020

Règlement de la cantine 2019-2020

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

---

Menu cantine du 11 Mars au 03 Mai 2019

---

### COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE

---

2 rue du Merisier  
77120 CHAILLY-EN-BRIE  
01.64.03.09.61

#### Nous contacter



Copyright 2019 Commune de CHAILLY-EN-BRIE  
Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Please upgrade to a supported browser to get a reCAPTCHA challenge.  
Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter  
[Why is this happening to me?](#)